

Appel à projets Alumni EAC

Entreprendre dans les Industries Culturelles & Créatives

Chères et chers Alumni EAC,

À l'occasion du nouveau cycle de développement du Pôle Art & Culture, l'EAC lance un Appel à projets dédié à ses alumni souhaitant entreprendre dans les industries culturelles et créatives.

À l'issue d'une sélection par jury, 5 projets entrepreneuriaux seront retenus et bénéficieront d'un accompagnement stratégique complet, intégralement pris en charge.

Un programme pour structurer et accélérer votre projet

Ce dispositif s'adresse aux diplômés EAC porteurs d'un projet dans les domaines suivants :

- Création de galerie, agence artistique ou structure curatoriale
- Lancement d'une marque culturelle ou créative
- Projet entrepreneurial dans le marché de l'art
- Plateforme digitale, média ou service innovant
- Projet dans le luxe, le design ou la communication culturelle
- Entrepreneuriat patrimonial ou événementiel
- Start-up culturelle ou créative
- Projet à impact dans les ICC

Objectifs du programme

- Structurer votre vision stratégique
- Définir un positionnement différenciant
- Construire un modèle économique viable
- Maîtriser les enjeux juridiques (statut, contrats, propriété intellectuelle)
- Élaborer une stratégie marketing et commerciale performante
- Structurer votre stratégie de financement
- Préparer un pitch professionnel devant un jury d'experts

Format du programme

- 80 heures sur 4 à 5 mois
- Format hybride (présentiel à Paris + distanciel)
- Compatible avec une activité professionnelle
- Mentorat individuel
- Ateliers pratiques sectoriels
- Masterclass d'entrepreneurs culturels

- Immersion dans l'écosystème ICC
- Pitch final devant un jury de professionnels

5 projets sélectionnés – Accompagnement intégralement offert

La formation représente habituellement un investissement de 2 000 € + frais de dossier.

Dans le cadre de cet Appel à projets Alumni EAC, les 5 lauréats bénéficieront d'une prise en charge intégrale.

Critères de sélection

- Pertinence du projet dans l'écosystème culturel et créatif
- Solidité du porteur de projet
- Potentiel de développement économique
- Viabilité du modèle
- Innovation ou valeur ajoutée sectorielle

Condition d'éligibilité

Cet appel à projets est strictement réservé aux diplômés EAC.

La qualité d'alumni constitue une condition obligatoire pour candidater.

Modalités de candidature

- CV
- Présentation synthétique du projet (3 à 5 pages maximum)
- Note d'intention entrepreneuriale

Les 5 lauréats seront sélectionnés par un jury composé de professionnels du marché de l'art, du luxe, des industries culturelles et créatives et de l'entrepreneuriat.

L'EAC forme depuis près de 40 ans des professionnels engagés dans les secteurs de l'art, du marché, du luxe et de la création.

Nous souhaitons aujourd'hui accompagner celles et ceux qui souhaitent en devenir les futurs entrepreneurs.

Direction EAC

Aïda Diab